

SEANCE du 21 AVRIL 2021

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt et un,
présents : 10 le 21 avril à 20 heures 30,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur CAUSSE Patrick, Maire.

Date de convocation : 15/04/2021

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, CRETE Bernadette, ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc, VRECH Jacques.

Représentée : REY Eliane par CAUSSE Patrick.

Absent : néant

Secrétaire de séance : ESTRADA Laurent.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales- année 2021.
DEL2021_20

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du transfert de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet le 1^{er} janvier 2017 et à la décision prise en conseil de communauté du 22 mars 2021 de fiscaliser la gestion budgétaire de cette compétence sur l'exercice 2021 avec une hausse des taux intercommunautaires de taxe foncière sur les propriétés bâties à 25.60 % et de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 34.99 % , il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Afin de ne pas générer une hausse de fiscalité trop importante sur les contribuables de la commune, Monsieur le Maire propose de fixer les taux 2021 ainsi qu'il suit :

-Taxe Foncier Bâti	26.00 % (le taux communal et le taux départemental sont fusionnés)
-Taxe Foncier Non Bâti	33.00 %

Après délibération, le conseil municipal unanime fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

-Taxe Foncier Bâti	26.00 %
-Taxe Foncier Non Bâti	33.00 %

Objet : budget communal de l'année 2021 :

DEL2021_21

Après présentation par Monsieur Patrick CAUSSE, Maire de LOUPIAC, et délibération, le conseil municipal unanime approuve le budget primitif de l'année 2021 qui s'élève à :

Fonctionnement :

Dépenses = 357 915.00 €	Recettes = 357 915.00 €
-------------------------	-------------------------

Investissement :

Dépenses = 547 711.60 €	Recettes = 547 711.60 €
-------------------------	-------------------------

Total général :

Dépenses = 905 626.60 €	Recettes = 905 626.60 €
-------------------------	-------------------------

OBJET : Aire de jeux : demandes d'aides

DEL2021_22

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de compléter l'aire de jeux existante par l'ajout de deux jeux supplémentaires, à savoir : une cabane et une pyramide en cordage. Ces jeux situés en centre bourg répondent à une forte demande de la part des administrés.

Il propose de demander des aides dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

-approuve cette proposition

-accepte le devis de l'entreprise LOISIRS DIFFUSION à Pamiers pour un montant de : 21 862.00 € HT

Montant total : 21 862.00 € HT

-décide d'inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif de 2021,

-sollicite le concours de l'Etat, au titre de la DETR au titre de l'année 2021,

-sollicite une subvention auprès du Département du Tarn,

-sollicite le concours de la Région Occitanie,

-approuve le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévu :

- DETR 2021 : 30 %

- Département du Tarn : 30 %

- Région Occitanie : 20 %

- participation communale : tout le reste (inscrit au B.P.2021)

QUESTIONS DIVERSES :

-Parc photovoltaïque du Barou : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du versement du second loyer. A ce jour, Total Quadran honore les versements dans les délais impartis.

-Ecole municipale de Musique de Rabastens : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la Mairie de Rabastens sollicitant une participation aux cotisations des élèves. Monsieur le Maire prendra des renseignements supplémentaires auprès de la mairie de Rabastens sur le nombre de bénéficiaires concernés

-Monsieur Gilles Augé, conseiller municipal, propose la mise en place d'un miroir au carrefour : Route de Lisle -sur-Tarn/Route Parisot/Rue des Chappuses. Monsieur le Maire fera la demande d'un devis auprès de l'entreprise Sud -Ouest Signalisation.

Signatures :

Présents : Mmes, Meurs. : CAUSSE Patrick, AUGÉ Gilles, BERTRAND Marylène, BON Nicole, CRETE Bernadette, ESTRADA Laurent, POZZA Pascal, ROUX Alain, SOULET Jean-Marc, VRECH Jacques.

Représentée : REY Eliane par CAUSSE Patrick.

Absent : néant